

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES RELATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LE
CONTRAT OFFERT À MICHEAL DEAVER

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, j'espère qu'un «précédent» peut poser une question. Je voudrais en poser une au vice-premier ministre. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit hier que M. Doucet, du cabinet du premier ministre, avait fait une offre d'emploi à M. Deaver . . .

Une voix: Il n'a jamais dit cela.

M. Axworthy: . . . quand il travaillait pour la Maison blanche, même si cette offre était faite à la légère. Nous avons maintenant appris que des représentants du Canada ont rencontré M. Deaver 15 fois quand il travaillait pour la Maison blanche. Ces deux choses vont clairement à l'encontre de la loi américaine.

Une voix: La question.

M. Axworthy: Vu tout cela, le vice-premier ministre peut-il nous dire pourquoi le gouvernement a offert un contrat à M. Deaver même s'il savait que cela allait à l'encontre de la loi américaine? Qui a autorisé une telle offre? Est-ce le premier ministre ou le secrétaire d'État aux Affaires extérieures?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui est retenu ailleurs, a répondu hier à des questions à ce sujet relativement aux détails d'un contrat qu'il a lui-même signé avec M. Deaver. Je prendrai donc note de la question pour obtenir les détails demandés par le député.

ON DEMANDE LA CONVOCATION DE CERTAINS TÉMOINS À UN
COMITÉ

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je remercie le vice-premier ministre de son offre. Puis-je aussi demander que le gouvernement divulgue tous les dossiers et renseignements reliés au recrutement de M. Deaver et fasse en sorte que M. Gotlieb et M. Doucet témoignent devant le comité permanent des affaires extérieures afin que nous examinions convenablement comment le gouvernement recrute les démarcheurs étrangers et quelles règles doivent s'appliquer dans de tels cas?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, quand le comité examinera les prévisions budgétaires des Affaires extérieures, le député sera tout à fait libre de demander que l'on convoque l'ambassadeur et n'importe quel autre témoin.

M. Turner (Vancouver Quadra): Ce serait plus facile si nous avions votre appui.

M. Nielsen: Je transmettrai volontiers personnellement les autres instances du député au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

* * *

LA CONSTRUCTION NAVALE

L'AVENIR DE L'INDUSTRIE AU QUÉBEC

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. J'ai entre les mains une lettre signée par M. Peter

Questions orales

Paul Saunders, président de Versatile Corporation, dans laquelle il fait savoir au ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec qu'il a été chargé par le ministre à qui s'adresse ma question et par l'ancien ministre de l'Expansion industrielle régionale de négocier un plan de réduction de l'industrie de la construction navale au Québec comportant notamment la fermeture de Marine Industries de Lauzon. Pourquoi a-t-on confié cette tâche particulière à M. Saunders? Le fait, pour le ministre et l'ancien ministre de l'Expansion industrielle régionale, de demander au président de l'une des entreprises de construction navale du Québec d'élaborer un plan incluant la fermeture de l'un de ses principaux concurrents ne crée-t-il pas un conflit d'intérêts?

[Français]

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur le Président, il est évident qu'il y a présentement au Canada un surplus dans les chantiers navals. Le ministre de l'Expansion industrielle régionale avait, à l'époque, examiné un plan afin de rationaliser l'industrie des chantiers navals au Canada. Alors, les discussions qui ont eu lieu entre M. Saunders et les représentants des autres chantiers navals du Québec se poursuivent toujours, et on verra la rationalisation plus tard.

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR UNE NÉGOCIATION QUI
IMPLIQUERAIT LA FERMETURE D'UNE SOCIÉTÉ CONCURRENTTE
DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, le ministre peut-il expliquer le conflit d'intérêts . . . Pourquoi le chef d'un chantier naval a-t-il été nommé pour négocier une réduction de capacité dans cette industrie qui impliquerait la fermeture de sa plus grande concurrente dans la province de Québec? Est-il juste pour une compagnie de prendre une décision relative à la fermeture d'une autre compagnie dans cette industrie importante au Québec?

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur le Président, je pense que le gouvernement a demandé aux intervenants de se parler et d'avoir un projet de rationalisation entre eux avant de prendre des mesures, quelles qu'elles soient.

* * *

• (1440)

[Traduction]

LES BANQUES

LES TAUX D'INTÉRÊT EXIGÉS PAR LES BANQUES À CHARTE

M. Jim Jepson (London-Est): Monsieur le Président, ma question est destinée au ministre des Finances. Nous nous réjouissons de voir le taux d'escompte de la Banque du Canada continuer de fléchir. Nous ne voyons cependant pas les banques à charte suivre le mouvement aussi rapidement que lorsque les taux sont à la hausse. Pourquoi les diminutions ne sont-elles pas appliquées aux consommateurs aussi rapidement que les augmentations? Pourquoi l'écart est-il encore de quatre points?